

La République des Pyrénées  
06.08.20

au : 20170465820



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Evaluation environnementale du projet « Rives du Gave » Portée par le permis d'aménager du pôle d'échanges multimodal Communes de Pau et Bizanos

Par arrêté en date du 8 juillet 2020, le Maire de Pau, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'évaluation environnementale du projet « Rives du Gave », portée par le permis d'aménager n°6444520 P0002 pour le projet du pôle d'Echanges Multimodal.

M. Pierre LAFFORE, retraité de la fonction publique, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Pau, il recevra les observations du public :

A l'hôtel de ville de Pau (salle de réunion RDC) les :

mercredi 26 août 2020 de 14h à 17h

mercredi 9 septembre de 14h à 17h

mercredi 16 septembre de 14h à 17h

Aux services techniques de Bizanos, le mercredi 2 septembre de 14h à 17h

Pendant la durée de l'enquête, du 24/08/20 au 24/09/20 inclus, le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner les observations sur le registre ouvert à cet effet, tous les jours aux heures d'ouverture de la mairie, à l'hôtel de ville de Pau (place royale, 64036 Pau) et aux services techniques municipaux de la ville de Bizanos (15 rue Gallieni, 64230 Bizanos).

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la mairie de Pau et de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ([www.pau.fr](http://www.pau.fr)) et sur le site internet de la ville de Bizanos ([www.ville-bizanos.fr](http://www.ville-bizanos.fr)).

Les observations et propositions peuvent être, soit :

- consignées directement sur le registre déposé en mairie(s)
- rédigés dans une lettre déposée en mairie de Pau ou en mairie de Bizanos
- transmises par courrier postal à l'adresse suivante :

M. LAFFORE - CAPBP/DUACD Enquête publique Rives du Gave - 2 bis place Royale 64000 Pau - formulées à l'adresse électronique suivante : [enquetepubliqueRDG@agglo-pau.fr](mailto:enquetepubliqueRDG@agglo-pau.fr)

L'ensemble des courriers ou courriels devra être transmis avant la clôture de l'enquête le 24/09/2020 17h dernier délai.

A l'issue de l'enquête publique, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées proposera une déclaration de projet « Rives du Gave » au Conseil Communautaire et le dossier de permis d'aménager, éventuellement modifié, fera l'objet d'une décision prise par arrêté du Maire de Pau.